

Opposants laissés pour compte

GRANDSON La cheffe du Département du territoire et de l'environnement organise une table ronde sur les décharges, sans convier les détracteurs.

DOMINIQUE SUTER

Après les quelque 1400 oppositions enregistrées lors de la mise à l'enquête de la décharge des Échatelards, à Grandson, et le vote consultatif sans appel des habitants de Daillens et d'Oulens-sous-Echallens, qui se sont prononcés à 91% contre l'ouverture d'une décharge sur leur territoire le 17 mars dernier, les autorités cantonales sont obligées de revoir leur copie. À cette fin, la conseillère d'État chargée du Département du territoire et de l'environnement (DTE), Jacqueline de Quattro, réunira en mai les représentants des porteurs de ces projets. Cela signifie que ni Pro Natura, ni les membres de l'Association de protection de l'Arnon et de sa région (APAR) et encore moins les opposants lambda ne seront invités à s'asseoir autour de la table. Les oppositions seront traitées comme de coutume, et les détracteurs seront entendus par la suite, si le Canton l'estime nécessaire.

Pour simplifier son travail, le DTE a décidé de traiter ensemble les dossiers de La Vernette à Daillens et des Échatelards à Grandson, après que le projet du Gros-de-Vaud aura été mis à l'enquête. La Municipalité de cette dernière commune a déjà fait savoir qu'elle ferait opposition. Les deux décharges suscitent les mêmes craintes, liées à la nature des déchets et au trafic des poids lourds qu'elles généreront. Une solution doit être trouvée car, à l'horizon 2024, les dépôts de type D arriveront à saturation et le canton ne compte aujourd'hui aucune décharge de type E (*lire encadré*).

A quoi cette table ronde aboutira-t-elle? Peut-être à une très hypothétique révision du Plan de gestion des déchets, sur lequel tout repose. Car si le Canton cherche désespérément à créer des sites de dépôt, c'est parce que la Confédération a décidé, dans une ordonnance datée du 4 décembre 2015, que les déchets ne peuvent plus être exportés.

Postulat des Verts

Le député Vert yverdonnois Vassilis Venizelos a déposé un postulat dans lequel il propose d'établir une planification des besoins de stockage des déchets à l'échelle romande pour régler ce problème. «Le DTE doit entendre



L'entreprise Cand-Landi pourrait exploiter la décharge des Échatelards. JAQUET-A

les craintes des citoyens et surtout, ne pas accorder un blanc-seing à des entreprises pour les trente ans à venir, comme ce serait le cas aux Échatelards. C'est très bien que le Canton essaie de trouver des solutions. Je vois mal

comment il pourrait obliger des communes à développer ce type de projet contre leur gré. Mais cela ne doit pas nous épargner une réflexion plus large sur nos déchets, car c'est bien nous qui les produisons!»

Un classement selon la toxicité

Il existe des décharges de type A à E. Celles de catégorie D sont conçues en premier lieu pour stocker définitivement les mâchefers provenant d'usines d'incinération des déchets urbains. Ils doivent être au préalable débarrassés des métaux non ferreux (aluminium, cuivre, etc.) et de la ferraille qu'ils contiennent. Les cendres des installations de traitement thermique du bois peuvent également y être entreposées.

Les décharges de type E peuvent recevoir des déchets contenant jusqu'à 5% de carbone organique, c'est-à-dire des dépôts encore faiblement réactifs. Elles doivent donc répondre aux exigences les plus strictes en matière d'aménagement du site et de contrôle des émissions dans l'air comme dans l'eau. Celle des Échatelards pourrait recevoir de l'amiante. • D.S.

EN BREF

BAULMES Les élus réfléchissent à la mobilité

Concilier la fluidité du trafic, assurer la sécurité des piétons, aménager des places de stationnement et favoriser le respect des limitations de vitesse: face à un tel casse-tête, la Commune de Baulmes a décidé de prendre le taureau par les cornes en matière de mobilité. «Nous avons procédé notamment à différentes études en termes de sécurité, de comptage des voitures et de contrôle de vitesse», a relevé le syndic Julien Cuérel, lors du Conseil communal de mardi. Les

données récoltées sont nombreuses. «Il est préférable qu'elles soient analysées par des spécialistes. Cela nous permettra d'apporter des solutions cohérentes à la mobilité de notre village», a poursuivi l'édile. L'Exécutif a donc déposé un préavis pour une demande de crédit de 25 848 francs afin de mandater un bureau d'ingénieurs faire la lumière sur la situation et proposer des mesures qui améliorent la fluidité du trafic et le sentiment de sécurité des habitants. Le projet a été accepté à l'unanimité, mardi soir. Le même sort a été réservé à un préavis qui demandait un crédit de 13 500

francs pour le remplacement de l'auto-laveuse de la salle des fêtes. • PIB

BAULMES Problèmes de canalisations

Un élu a relayé les inquiétudes des citoyens à propos de l'eau qui ruisselle à la rue de la Tuilière lors de fortes pluies. Le problème est connu de la Municipalité. «Cette eau provient de la source des Chaux et Ciments», indique Julien Cuérel. Elle s'écoule dans les anciennes galeries de l'usine et elle est canalisée jusqu'à la Baumine. Depuis un an environ, le volume d'eau sortant des mines en cas de fortes pluies est plus important que

par le passé et la conduite actuelle ne suffit plus pour l'absorber en totalité si bien qu'une grande partie s'écoule dans la nature. Le phénomène est impressionnant à la sortie de la galerie et en forêt, où l'eau arrive avant de ruisseler sur la rue de la Tuilière. » En séance, le syndic a tenu à rassurer le Conseil communal: «Des explorations sont en cours. Nous ne savons pas si la conduite est bouchée ou si nous devons créer une deuxième canalisation. Dans tous les cas, nous allons remédier au problème, mais les galeries sont profondes et dangereuses. Cela demande du temps et des précautions avant d'agir.» • PIB